

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 24 Septembre

## LES GRANDES MANŒUVRES de l'Est

JUGÉES PAR LES ALLEMANDS

Le XIX<sup>e</sup> Siècle a fait interviewer le capitaine de Funcke, attaché à l'ambassade allemande, à Paris. Voici les détails intéressants de cette conversation :

### Le triomphe de l'état-major

— Ce qui m'a surtout frappé, nous dit-il, c'est la direction des masses. C'est la première fois qu'on voyait manœuvrer en Europe un chiffre de troupes aussi considérable.

En Allemagne, en effet, nous n'avons jamais réuni jusqu'ici que 2 corps d'armée, soit 60,000 hommes, contre un ennemi figuré, et il y a une différence entre commander cinquante mille hommes ou en faire évoluer le double, surtout sur un front relativement peu étendu. Tout a admirablement marché.

Je ne vous citerai qu'un détail : la revue était d'abord fixée pour neuf heures. La veille on décide de l'avancer d'une demi-heure. A huit heures et demie précises, le général Saussier l'a commencée.

Pour arriver à un tel résultat, quand on a 100,000 hommes à diriger sur des routes en général étroites où une voiture, une pièce d'artillerie suffit à produire un retard, pour que les troupes soient réunies à l'heure juste, et réunies pour la revue, il faut dans le commandement une précision que nous seuls, militaires, pouvons apprécier.

En même temps que l'ordre de marche, j'ai beaucoup admiré la résistance de l'infanterie à la fatigue et sa tranquillité sur le champ de manœuvre. Jadis on entendait du bruit, des sonneries de clairons et des signaux multiples ; aujourd'hui, tout s'opère en silence et sans commandement. C'est d'autant plus remarquable que l'aspect du champ de bataille a changé.

Maintenant, en effet, on entend des détonations de tous les côtés, sans voir d'où elles partent ; l'artillerie faisant feu à des distances de trois ou quatre mille mètres, reste invisible ; l'importance des forces que l'on a devant soi échappe, et il résulte de tout cela une impression saisissante.

Et notre interlocuteur conclut, nous citons ses paroles textuelles :

— Les préparations au ministère doivent avoir été considérables pour qu'on ait pu mener les manœuvres comme on l'a fait.

### La tactique offensive

— Ce que j'ai à critiquer, par exemple, reprend-il et très sérieusement, c'est la façon d'employer l'infanterie.

C'est très joli en théorie, cette méthode consistant à ouvrir le feu à 1,200 mètres, à avancer de 500 mètres d'un coup, puis, après un temps à franchir le reste de la distance.

En pratique, avec les armes à tir rapide, je considère la chose comme absolument impossible. Au combat simulé de Beurey qui a eu lieu le 9 septembre, un second Saint-Privat, jamais le 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> corps n'auraient pu enlever la position.

Je connais votre objection : nous lançons 100,000 hommes, il en tombe 50,000, mais les autres 50,000 arrivent.

Erreur ; il n'est pas de troupe, à mon avis, quelque merveilleuse que vous la supposiez, qui puisse résister à l'effet moral de cette hécatombe.

Cette tactique sera abandonnée dès le premier jour de la guerre. A mon avis, d'ailleurs, c'est une simple expérience qu'on a voulu faire.

### Le rôle de la cavalerie

— Ne pourrait-on appuyer cette marche en avant par la cavalerie ?

— Non. De nos jours, la cavalerie n'a rien à faire contre l'infanterie en bonne position. Aucune cavalerie du monde ne peut résister à l'infanterie quand celle-ci la voit arriver.

Son rôle, tout le monde en convient, est surtout un rôle d'éclaireur dont l'invention de la poudre sans fumée a encore augmenté l'importance. Elle doit être en contact perpétuel avec l'ennemi, rester sur le qui-vive quand l'infanterie se repose.

Après le combat, elle protège la retraite où elle achève la déroute.

Pendant le combat, elle ne peut servir qu'à un moment, si le général de la cavalerie a sa troupe prête et abritée, pour surprendre l'infanterie dans le dos ou en flanc. L'effet moral est alors immense, surtout avec la lance.

— Comment expliquez-vous le peu d'engouement de nos officiers pour cette arme ?

— Ils la croient incompatible avec le service de trois ans. J'estime qu'ils se trompent. La lance est d'un maniement très difficile, je le reconnais, mais j'ai été vingt ans officier de hulans, et je connais l'instruction qu'elle exige. Il faut beaucoup de patience et des exercices tous les jours. Mais au bout d'un an le hulan connaît son arme. Il se perfectionne pendant la seconde an-

née, et dès le commencement de la troisième, c'est un lancier accompli.

On invoque, il est vrai, avec raison, contre l'emploi de la lance le défaut de taille de vos soldats ; pourtant vos dragons et vos cuirassiers sont grands.

Nous cherchons alors à connaître l'opinion de l'officier allemand sur la tenue effective de notre cavalerie au cours des manœuvres. Il nous avoue que, s'étant toujours trouvé au centre du front de bataille, il n'a pu suivre ses évolutions. Il nous déclare néanmoins que « sa distribution sur les flancs a été absolument correcte ».

### L'artillerie

Notre interlocuteur montre de même une certaine réserve au sujet de l'artillerie.

— Elle m'a beaucoup plu, dit-il ; elle est bien attelée, elle a pris, je crois, les positions qu'elle devait occuper. Il est impossible de juger la précision de son tir, mais j'ai remarqué qu'en dépit des commandements bruyants et du mouvement que l'on ne peut éviter comme dans l'infanterie, il y a beaucoup de tranquillité.

— Et la poudre ?

— Les poudres des autres nations ne font pas plus de fumée que la vôtre. Il me semble bien difficile, du reste, que toutes ces poudres n'aient pas une composition à peu près identique.

### La dislocation

Nous parlons ensuite de la dislocation.

— Je partis au moment où elle commençait, dit-il. Elle a dû s'opérer dans des conditions exceptionnelles. Je crois que les chemins de fer ont agi excellemment : c'est encore dû au travail de l'état-major. J'ai beaucoup admiré l'ordre dans la suite des trains.

Tout cela dit sur le ton de la conversation, à bâtons rompus, avec un laisser-aller de bonne compagnie de la part de notre interlocuteur, qui se déclare enchanté de l'accueil qu'il a reçu auprès de tous nos officiers.

### La prochaine guerre

A mesure que le thème des manœuvres s'épuisait, nous songions à leur raison d'être, à cette guerre épouvantable qui, un jour ou l'autre, finira par éclater. Le capitaine de Funcke y pensait sans doute lui aussi. Et comme nous cherchions à tourner ses idées vers une comparaison des deux armées :

— Je ne pense pas, nous dit-il, que nous soyons exposés à nous mesurer. Les officiers veulent la guerre, parce que c'est leur métier, mais heureusement on ne les écoute pas. Et quel est le gouvernement qui oserait se lancer dans un tel inconnu ! Toute chose a son temps. Aujourd'hui,

considérerait le général comme un Dieu, et, en dehors de ces affections, n'avait jamais aimé personne, jusqu'au jour où les proportions athlétiques du grand Fritz produisirent une impression sur son cœur. Le rusé Silésien prit facilement sur elle une influence énorme. Dès leur première rencontre, il la séduisit par ses manières doucereuses autant que par sa gigantesque stature. Il lui promit de l'épouser et Zita — c'était le nom de la mulâtresse, — se fit jeter au feu pour l'homme superbe dont elle comptait devenir l'épouse.

Elle n'avait qu'un regret, celui d'être obligée de tenir secrètes ses espérances qui la rendaient si fière qu'elle eût désiré les crier sur tous les toits ; mais son fiancé avait exigé que leur projet de mariage ne fût connu de personne jusqu'à nouvel ordre.

La vraie raison pour laquelle il réclamait tant de mystère : déjà marié dans son pays, Fritz n'avait parlé à Zita de l'épouser que pour capter sa confiance. Il se réservait de se retirer au moment opportun, quand il aurait tiré d'elle tout ce qu'il voulait et particulièrement quand il se serait servi d'elle comme d'un instrument aveugle et inconscient, utile seulement par sa présence dans la maison du général. Jusqu'au jour, prévu par lui, de la rupture inévitable, le Silésien tenait surtout à ce que le maître de Zita ne connût pas les tendres liens qui l'unissaient à la trop naïve créature. Evidemment, si l'on apprenait jamais qu'elle avait des rapports avec un Allemand, elle ne resterait pas une minute de plus au service du général Douvrié.

Recommandée par Fritz, Catherine reçut de Zita l'accueil empressé auquel elle s'attendait.

d'hui, on comprend que les questions sociales sont les plus importantes, et je crois plutôt à un désarmement qu'à une conflagration générale. L'Allemagne veut la paix.

— La France aussi.

— C'est ce que vous répétez sans cesse, et vous ajoutez eu même temps que vous voulez reprendre l'Alsace-Lorraine. Avouez que c'est un peu contradictoire. Je sais bien qu'il y a beaucoup de la faute des journaux. C'est dommage !

Notre interlocuteur nous cite, entre autres, un entrefilet dans lequel on blâmait M. de Freycinet d'admettre autour de lui des officiers étrangers, parmi lesquels il y aurait des ennemis. Il paraît surtout affecté, lui gentilhomme, d'être accusé de remplir à Paris une mission secrète. Il proteste avec vivacité.

Nous lui avons décliné notre qualité de journaliste.

— Je ne vois rien à cacher, nous dit-il, dans les impressions que nous avons échangées.

## Casus federis

Les révélations du correspondant parisien du Times, au sujet des conditions dans lesquelles le casus federis aurait à s'exercer de la part des membres de la triple alliance commencent à provoquer la lumière sur ce sujet particulièrement intéressant.

Les engagements deviennent aussi complets que possible, en effet, grâce à un journal très officieux, l'Italie, suffisamment hostile à la France, par conséquent, et qui ne cherche point à cacher la vérité. Témoin, cette dépêche assurément curieuse.

« Rome, 17 septembre.

» L'Italie, à propos des informations publiées par un journal anglais, déclare tenir de la meilleure source que les puissances signataires de la triple alliance ont admis depuis 1882 le casus federis tel qu'on l'expose aujourd'hui.

» L'Italie, ajoute le même journal, y est même résolue depuis longtemps ; « une agression matérielle d'une puissance n'est pas nécessaire » pour lui donner le droit de venir en aide aux armées alliées, mais un simple acte diplomatique équivalant à une agression suffirait.

» Le but principal du voyage de M. Crispi à Friedrichsruhe était justement de faire arrêter ce dernier point.

Rien n'est plus clair, on en conviendra, et voilà qui est parler d'or et lève tous les voiles. C'est aussi l'avis du Journal de Genève, qui dit, en reproduisant cette information de l'Italie :

Elle fut présentée par la mulâtresse à la générale qui, dans son état ordinaire de souffreteuse nonchalante, l'écouta à peine et l'adressa tout de suite à son mari. Toujours accompagnée par Zita, elle fut conduite au général, que sa seule apparence impressionna peu favorablement.

La nature ne l'ayant pas comblée au point de vue des dons extérieurs, elle était habituée aux réceptions de ce genre, et commença par ne pas s'effrayer de la brusquerie un peu sèche du militaire.

Elle n'eut pas la maladresse de faire son propre éloge, comprenant qu'une attitude modeste était plus habile, et se borna à répondre le mieux possible aux questions du général.

— D'abord, lui demanda-t-il, de quel pays êtes-vous, Mademoiselle ! Je dois vous déclarer que je ne veux pas d'Allemands chez moi.

— Je suis Luxembourgeoise, répondit-elle sans rougir.

Et comme le général semblait hésiter à la croire, elle lui tendit avec empressement les papiers qui lui avaient été fournis par Cornélius Schlang.

— Monsieur le général, dit-elle, vos scrupules sont bien naturels ; heureusement que l'examen de mes papiers les fera tomber sur l'heure.

Il jeta les yeux sur le faux acte de naissance qu'elle lui présentait, accompagné des non moins faux certificats attestant qu'elle avait servi dans d'honorables familles Belges et de Hollande.

Trompé par cet indigne subterfuge le loyal soldat n'insista pas davantage.

— Tout cela me paraît en règle, dit-il, mais je n'ai pas l'honneur de connaître les signataires de vos certificats, et je vous avoue que j'aurai besoin

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 49

## SANS FEU NI LIEU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

DEUXIÈME PARTIE

A PARIS

IX

UN « REPTILE »

Ses exploits à l'armée du Rhin sont devenus légendaires. Il refusa de signer la capitulation de Sedan, parvint à traverser les lignes allemandes et vint se mettre à la disposition de la délégation du gouvernement de la Défense Nationale de Tours. Il fit partie de l'armée de Bourbaki où, les officiers généraux manquant, on lui confia la direction d'une brigade. Là encore, il déploya un savoir et une énergie à toute épreuve.

Après la guerre, respectueux de la discipline et de la loi, il ne récrimina pas contre la décision de la commission des grades, qui ne lui maintint pas ses étoiles de général de brigade : il devint simple lieutenant-colonel, sans murmurer, s'inclinant devant les anciens en attendant patiemment son tour. Tous les gouvernements qui se sont succédés depuis cette époque ayant reconnu et apprécié ses éminentes qualités, son avancement fut assez rapide.

A l'époque où se passe notre récit, il venait d'être nommé général de division. Après avoir été au combat, un manœuvrier incomparable, il se montra, en temps de paix, organisateur intelligent et laborieux. Dans ses fonctions de sous-chef d'état-major au ministère de la guerre, il sut inspirer la confiance à tous, travaillant sans cesse, évitant le tapage autour de ses actes, dédaigneux d'une popularité facile, n'ayant qu'une ambition servir sa patrie au rang assigné par ses chefs, dans l'emploi que les pouvoirs légaux avaient confié à sa vaillance et à son honneur.

Ainsi que le grand Fritz l'avait dit à Cornélius devant Catherine, le général avait épousé une créole dont il avait eu deux enfants ; l'aîné, Henri, était à présent un garçonnet de sept ans, aux grands yeux de velours, et la cadette, Marthe, une adorable brunette, à l'esprit futé. La générale, dont la santé était très mauvaise bien qu'elle fut jeune encore, quittait à peine sa chambre où elle vivait étendue sur une chaise longue, n'ayant la force de s'occuper de rien dans la maison et se reposant en toutes choses sur le général, pour qui elle éprouvait une affection ardente et une vénération sans bornes.

Telle était la famille dans laquelle Catherine se présentait en quittant Cornélius Schlang.

Elle demanda tout d'abord la femme de chambre de Madame qui, prévenue la veille au soir par Fritz, accourut immédiatement.

C'était une mulâtresse, très dévouée à ses maîtres, d'une adresse consommée pour tout ce qui concernait son service, mais d'une intelligence excessivement bornée pour le reste.

Elle adorait les enfants qu'elle avait vus nal-

« Ce commentaire du journal italien est ce qu'il y a de plus nouveau dans la découverte de M. de Blowitz, car il en résulte que la triple alliance n'est pas seulement une assurance mutuelle de défense contre un danger commun, mais une véritable association d'intérêts politiques, étendant ses opérations sur tout le continent; et il n'est pas nécessaire de faire remarquer que, s'il en est ainsi, il devient difficile de soutenir qu'elle ait un caractère étroitement et exclusivement défensif. »

Il est bon que chacun le sache, et que la triple alliance paraisse enfin, aux yeux de l'Europe entière, ce qu'elle est en réalité.

**L'ABROGATION DES PASSEPORTS**

EN ALSACE-LORRAINE

Berlin, 21 septembre.

L'empereur, revenant de Cassel et traversant Berlin pour se rendre à Stettin, a signé un décret relatif à la suppression des passeports. Il a donné l'ordre par télégraphe à Strasbourg de publier le décret.

Strasbourg, 21 septembre.

Le *Central und Bezirksamtsblatt* publie un rescrit portant qu'à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1891, resteront seuls soumis aux dispositions de l'ordonnance du 22 mai 1888 les militaires en activité de service, les anciens officiers, les élèves des écoles militaires étrangères et les personnes qui ont perdu la nationalité allemande avant d'avoir satisfait à l'obligation du service militaire et qui n'ont pas encore atteint quarante-cinq ans. Le visa du passeport n'entraînera pas de frais. Les étrangers qui séjourneront au pays d'empire plus de vingt-quatre heures devront se faire inscrire à la police.

S'ils négligent de se conformer à cette prescription, ils seront expulsés.

Ce décret s'exprime en ces termes :

« L'établissement du système des passeports était une nécessité politique. Ces prescriptions ayant été en vigueur pendant plus de trois ans, il est permis de concevoir que l'impression créée sera durable. C'est pourquoi le gouvernement, confiant dans l'esprit sain de la grande majorité de la population, juge le moment venu pour pouvoir, sans nuire à ses propres intérêts, renoncer à l'obligation du passeport vis-à-vis de la plupart des étrangers qui visitent le pays. Toutes les personnes sensées, même parmi les Alsaciens-Lorrains, approuveront le maintien des prescriptions en question en ce qui concerne les militaires étrangers et les personnes qui se sont soustraites au service militaire. »

Le *Tageblatt* dit que les Français verront sans doute, dans l'abolition des mesures relatives au passeport, la preuve que chez nous on ne fait rien pour rendre plus difficiles les relations des deux nations voisines; que l'on s'attache, au contraire, dans la mesure compatible avec le bien-être de l'Allemagne, à ne laisser subsister aucun doute sur les dispositions pacifiques de notre pays.

Le *Bersen Courier* trouve que la mesure adoptée est satisfaisante à tous égards, car elle supprime des entraves qui avaient un caractère d'anachronisme dans le centre de l'Europe :

« On sait bien pourquoi on ne s'attend plus, depuis fort longtemps, à de l'affection de la part de la France; on s'attache à agir avec sang-froid dans les rapports avec l'autre côté de la

frontière. En ce qui nous concerne, nous n'agissons que d'après nos propres intérêts. L'obligation du passeport disparaît aujourd'hui parce qu'il est possible de donner satisfaction à ces intérêts par des moyens plus avantageux. »

Berlin, 22 septembre.

L'abrogation officielle des passeports a été connue trop tard, cette nuit, pour que la plupart des journaux puissent y consacrer des articles de fond. Ils se bornent à approuver sans restriction cet abandon des errements politiques de M. de Bismarck, et escomptent l'excellente impression que cette mesure produira en faveur de l'Allemagne.

Metz, 22 septembre.

La nouvelle concernant l'atténuation du régime des passeports est accueillie avec une vive satisfaction dans le public.

Le Lorrain considère cette mesure comme une grande concession faite au pays et comme un gage de paix.

**PANAMA**

Nous recevons, dit le *Petit Journal*, de M. Lucien-N.-Bonaparte Wyse la lettre suivante qui offre un grand intérêt. M. Wyse, officier de marine distingué, a étudié depuis de longues années et des premiers, le tracé du canal. C'est lui qui, tout dernièrement, a été envoyé en Colombie pour obtenir du gouvernement de ce pays des délais afin de permettre à une société de se constituer en vue de l'achèvement des travaux. On sait par quel succès s'est terminée sa mission dont on risque malheureusement de compromettre, par les lenteurs actuelles, les plus brillants résultats.

Voici la lettre de M. Lucien N.-B. Wyse :  
Paris, le 19 septembre 1891.

Monsieur le Directeur,

C'est seulement en arrivant de voyage que j'ai eu connaissance des articles de fond publiés récemment par le *Petit Journal*, à l'appui de la campagne qu'il poursuit en faveur du sauvetage de la gigantesque entreprise de Panama, si malheureusement suspendue par les fautes et les gaspillages d'une administration que je ne chercherai certes pas à justifier.

Voilà plus de vingt ans que j'étudie cette œuvre colossale et je crois devoir vous remercier et vous féliciter de la vigoureuse et louable initiative dont vous faites preuve; elle conduira à de grands résultats tant pour sauvegarder la petite épargne française que pour relever l'amour-propre national.

L'abandon définitif des travaux du canal constituerait, en effet, pour notre pays surtout, une perte inutile, immense et un grave échec moral.

Lorsque à mon retour de Colombie, vous avez, le premier, fait connaître les résultats inespérés des négociations que la liquidation m'avait supplié d'aller poursuivre à Bogota, afin d'obtenir la prorogation de dix années pour l'ouverture du canal interocéanique, et ceux non moins heureux atteints par nos études techniques complémentaires dans l'isthme, on pouvait s'attendre à ce que les combinaisons financières pour la formation d'une Compagnie d'achèvement allaient être

promptement examinés par les hautes personnalités que tenterait le rôle admirable et bienfaisant de réparation patriotique à essayer.

Malgré les efforts d'aboyeurs de bas étage, de vives sympathies n'attendaient, pour se manifester énergiquement et avec efficacité, que d'être groupées par ceux-là mêmes que désignait leur position spéciale. Les pouvoirs publics ne semblaient pas indifférents, et sans prétendre engager le gouvernement d'une façon officielle, ce qui présenterait des inconvénients sérieux de divers ordres, le Sénat, ordinairement si circonspect, n'hésitait pas à recommander la nouvelle affaire à la bienveillance des ministres compétents. Par suite du temps perdu, la Chambre se sépara cependant sans avoir voté une résolution analogue ou quelque avis motivé favorable d'une signification non moins sage et encore plus précise.

Sous la pression du bon sens et des intérêts en jeu, si respectables et si multiples, avec le concours d'organes comme le vôtre et de quelques dévouements éprouvés, on finira sans aucun doute par atteindre le but, mais il faut se hâter, car nonobstant les efforts faits sur place, l'immense matériel disponible accumulé de Colon à Panama et les coûteux travaux déjà exécutés souffrent évidemment du temps qui s'écoule. Il serait fort à désirer qu'on pût profiter de la prochaine saison sèche. La chose est certainement faisable et sans sortir du terrain diplomatique ou technique qui m'est, de longue date, le plus familier, je ne puis que réitérer les conclusions énoncées dans mon Rapport d'avril dernier, basées sur l'expérience acquise, sur les affirmations de la grande commission d'études présidée par M. l'inspecteur général, directeur de l'Ecole des ponts et chaussées, et sur les récentes investigations que j'ai pu terminer dans l'isthme américain de concert avec MM. Jacquemin, Sosa et autres ingénieurs d'un mérite et d'une autorité hors pair.

J'ai donc la conviction profonde que la véritable solution, la seule financièrement acceptable aujourd'hui, est celle du canal à 6 écluses à double sas groupées en deux échelles, avec plafond du bief supérieur unique à la cote 20. Ce projet dont j'avais déjà préconisé subsidiairement l'ensemble dès 1879 et 1885 comme le meilleur économiquement parlant, emmagasine au moyen de deux barrages et régularise les crues du Chagres par des réservoirs arasés à 29 mètres d'altitude. Ces ouvrages solidement encastrés dans les étranglements propices des vallées des deux versants et reposant sur d'inébranlables assises rocheuses forment une sorte de lac artificiel servant de port intérieur. Le tracé se rapproche, autant que les circonstances le permettent, de celui à niveau, qui reste l'idéal toujours rêvé tout en diminuant assez la tranchée du massif central et les déblais (42 millions de mètres cubes) pour qu'il soit possible de l'achever dans une période de cinq ou six années pour une somme inférieure à 600 millions de francs y compris tous les frais accessoires et tous les intérêts intercalaires.

En outre, ce canal peu compliqué, d'une alimentation assurée, d'un entretien facile et d'une capacité de fréquentation pratiquement illimitée, puisqu'il pourrait satisfaire à un trafic futur de plus de douze millions de tonnes, constituerait pour les capitaux nouveaux, une affaire à coup sûr largement rémunératrice permettant de déverser sur les anciens porteurs de titres des participations importantes et progressives qui com-

penseraient, au moins partiellement et de la façon la plus équitable et de beaucoup la plus avantageuse, les sacrifices antérieurs d'innombrables braves gens auxquels on ne peut reprocher qu'une bonne foi enthousiaste et une confiance un peu trop aveugle.

Hésiter encore est maladroit, car les délais que j'ai pu arracher au Congrès colombien s'émiettent tous les jours; il y aurait culpabilité évidente à s'endormir ou à se dérober plus longtemps; reculer enfin serait une faute capitale qui pèserait bien lourdement sur tous ceux que l'opinion publique considérerait comme responsables.

Pour éviter un désastre irrémédiable, une action rapide est donc urgente; elle seule peut assurer un succès glorieux et profitable au canal interocéanique, complément nécessaire de l'œuvre féconde déjà brillamment accomplie sous l'Empire afin d'unir l'Europe à l'Extrême-Orient à travers les sables de Suez.

Veillez agréer, monsieur le directeur, l'expression reconnaissante de ma considération la plus distinguée.

LUCIEN-N.-B. WYSE.

**La reprise de « Thermidor »**

M. Claretie, administrateur de la Comédie-Française, a rendu visite à M. Bourgeois cette après-midi. Cette visite paraît se rattacher à la reprise annoncée comme possible de *Thermidor* à la suite de l'affaire de *Lohengrin*. On ne sait rien à la Comédie-Française du résultat de ces démarches.

**Les troubles en Chine**

Trois missionnaires français ont été massacrés au Chen-Si, province de la Chine, au nord de la frontière de la Mongolie. On donne le nom d'un des missionnaires, le père Etienne, âgé de 39 ans, et appartenant à l'ordre des Franciscains de l'Observance.

**L'évacuation de l'Egypte**

On mande du Caire (source anglaise) : « On affirme, dans les cercles politiques, qu'aussitôt que les consuls généraux de France et de Russie seront de retour en Egypte, les gouvernements russe et français réclameront l'évacuation de l'Egypte par les troupes britanniques. »

**Les Pèlerins Français à Rome**

Le premier groupe des pèlerins français a quitté Rome mardi. Il se rend à Toulouse. Les fils de M. Harmel assistaient au départ. Un autre groupe, venant d'Agen, est arrivé mercredi à Rome.

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

M. Bernardin

Dans son compte-rendu des fêtes de Carpentras, le rédacteur du *National* s'exprime en ces termes élogieux sur le nouveau sous-préfet de Carpentras, ancien secrétaire général du Lot :

« Ne terminons pas sans remercier le maire et le sous-préfet de Carpentras, qui ont fait les honneurs de la ville avec un zèle infatigable. Le jeune sous-préfet de Carpentras est du reste un fonctionnaire très remarquable; il a prononcé au diocèse l'Exposition un discours qui est un petit chef-d'œuvre de bon goût. »

X

LE GÉNÉRAL

Le jeune homme entra, sans remarquer la Prussienne qui était bien loin de son esprit à présent et que d'ailleurs il ne s'attendait pas à rencontrer.

Comme on peut le supposer, elle était de son côté fort peu désireuse d'attirer son attention. Elle s'enfonça dans un coin et se mit à jouer silencieusement avec les enfants, écoutant leur joyeux babillage et évitant de leur répondre, pour que le Parisien maudit ne fut pas frappé par le son de sa voix.

Tout en paraissant ne s'occuper que des bébés, elle jeta un coup d'œil oblique sur Léon.

Bien qu'il se fût écoulé peu de temps depuis son dernier passage au Hohwald, elle le trouva singulièrement changé. Il lui sembla plus grave et, dans toute sa personne, un peu triste, lui jadis si léger, si brillant.

Après avoir répondu à l'étreinte cordiale du général, il lui dit d'une voix sérieuse :

— Je viens vous faire mes adieux avant de partir pour un voyage qui, je le crois, sera très long.

Catherine eut un tressaillement de joie.

C'était la dernière fois que ce Léon rendait visite au général avant de quitter Paris, et peut-être la France, où il ne reviendrait pas de longtemps !...

(A suivre) A. SIRVEN ET A. SIÉGEL.

d'un peu plus de renseignements sur votre compte.

Zita, qui ne s'était pas éloignée, intervint alors avec la liberté d'une servante déjà ancienne; elle se pencha à l'oreille de son maître et en quelques mots lui affirma que Catherine était une honnête fille; elle se serait d'ailleurs refusée de l'introduire dans la maison si elle n'avait pas été sûre d'elle. Il faut ajouter, à la décharge de la mulâtresse qu'en parlant ainsi, elle ne croyait dire que la vérité, attendu que son Fritz, en qui elle avait une foi aveugle, lui ayant répondu de Catherine sous tous les rapports, il ne lui venait même pas à l'idée de douter de la parole de son fiancé. Pour elle, la personne qu'elle recommandait était une Luxembourgeoise authentique, intéressante et respectable.

Le général ne faisait pas d'illusion sur l'intelligence de la mulâtresse, mais il la savait bonne, dévouée et incapable de mentir. L'ancienne gouvernante devait partir le lendemain, et il devenait urgent de la remplacer.

Il se décida à arrêter Catherine, ne faisant qu'une réserve mentale: si elle ne plaisait pas aux enfants, il l'éconduirait, car il adorait ses bébés et ne consentirait jamais à placer auprès d'eux une personne qu'ils n'aimeraient pas. Il donna l'ordre à Zita de lui emmener Henri et Marthe.

Jusqu'à l'apparition des enfants, la Prussienne employa son temps à examiner le cabinet de travail du général. C'était une pièce, classiquement garnie de meubles en vieux chêne; aux murs entre deux rayons, pendait une seule carte

géographique, très détaillée: celle de la Frontière française de l'Est. Dans un coin, un petit cartonnier fermé à clef, dans lequel Catherine eut donné un an de sa vie pour pouvoir fouiller tout à son aise. Sur le bureau pas un papier ne traînait, car le général était un homme d'ordre, et ayant conscience de sa terrible responsabilité, il mettait son honneur à dissimuler à tous les regards ce qui devait être vu de lui seul.

Catherine se garda bien de laisser échapper tous ses détails et, rêveuse :

— Il ne sera pas facile d'apprendre quelque chose dans la maison d'un tel homme !... Enfin, j'essayerai tout de même; avec un peu de ruse et de bonne volonté, on arrive à tout.

En ce moment, Zita revint, amenant les deux enfants. Ils se serrèrent contre leur père, n'osant approcher de cette fille qu'ils apercevaient pour la première fois et qui leur faisait peur.

Le général les embrassa tendrement.

— Voyons, mes mignons chéris, leur demanda-t-il, voulez-vous de cette demoiselle pour votre gouvernante ?

Ils restèrent muets, leur petite mine allongée faisant la moue.

— Il ne s'agit pas de faire la bête, reprit le général, il s'agit de dire oui ou non.

La fillette parla la première avec la tranquille assurance de son âge.

— Elle est trop vilaine, avec ses cheveux rouges ! fit elle d'un ton si comique que le général fut obligé de se retourner pour sourire à son aise.

Quant à Henri, il sauta sur les genoux de son père, lui entoura le cou de ses bras et tout douce-

ment lui souffla à l'oreille :

— Elle a l'air méchant !

Catherine vit que les deux enfants n'étaient guère attirés vers elle; décidée néanmoins à ne se laisser rebuter par aucun obstacle, elle vint à eux, mielleuse, tendre, presque maternelle, leur parla d'abord très doucement, puis entreprit de les amuser. Elle entama une grande histoire dans laquelle il était question de poupées et de polichinelles, de diables et de soldats de plomb... et elle finit par leur raconter des choses si douces que les deux bébés partirent à rire.

Dès lors, la paix fut signée entre eux, grâce à son adresse toujours en éveil, et elle lança un père, joyeux de ce résultat, un coup d'œil victorieux qui signifiait :

— Vous voyez que nous sommes amis maintenant !

Il répondit par un signe d'intelligence et allait donner à Catherine un avis définitivement favorable, quand son ordonnance parut disant :

— M. Léon Charmoy fait demander si mon général peut recevoir !

— Mais certainement ! qu'il entre, ce cher ami s'écria gaiement M. Douvillé de sa bonne grosse voix loyale.

Et il se précipita vers la porte, les deux mains tendues, oubliant totalement Catherine qui murmura pâle, défaillante :

— Léon Charmoy ici !... et c'est son ami !... fatalité !

« On n'est pas habitué à trouver chez un sous-préfet de 2<sup>e</sup> classe les qualités d'un préfet de première. »

**NÉCROLOGIE**

On nous écrit de Luzech :  
Les obsèques du docteur Pélissier, dont la mort quoique malheureusement prévue à vivement impressionné notre population, ont eu lieu hier, mercredi au milieu d'un nombreux cortège d'amis. Plusieurs discours ont été prononcés sur la tombe du regretté défunt par MM. Marcenac chirurgien-major en retraite, David docteur en médecine et Pagès Dupont rédacteur en chef du *Ralliement du Lot*.

Nous reproduisons, dans notre prochain numéro le discours de M. le Dr Marcenac, qui nous arrive un peu trop tard pour être inséré aujourd'hui.

**Les engagements volontaires**

Les engagements volontaires pour trois ans seront reçus à partir du 1<sup>er</sup> octobre. Mais comme le nombre de ces engagements à recevoir est très restreint, nous engageons vivement les jeunes gens à se procurer le consentement d'un chef de corps, avant de se présenter au bureau de recrutement. Les chefs de corps pouvant choisir parmi les jeunes gens présentés par les bureaux de recrutement, beaucoup d'engagés devront attendre qu'il y ait un régiment qui puisse les recevoir.

Voici la nomenclature des pièces à fournir pour un engagement :

- 1<sup>o</sup> Extrait de naissance légalisé par le juge de paix ou le président du Tribunal civil ;
- 2<sup>o</sup> Extrait du casier judiciaire ;
- 3<sup>o</sup> Certificat de bonne vie et mœurs modèle n<sup>o</sup> 8 (légalisé par le préfet ou le sous-préfet) ;
- 4<sup>o</sup> Consentement du père légalisé par le Maire ou, si le père est mort, consentement de la mère, ou pour les orphelins, délibération du conseil de famille autorisant le tuteur à donner son consentement et consentement du tuteur légalisé par le Maire. Si l'engagé a 20 ans accomplis, le consentement du père, de la mère ou du tuteur n'est pas nécessaire.

Toutes ces pièces peuvent être établies sur papier libre.

Nous croyons savoir que la visite a lieu au bureau de recrutement de Cahors, le mardi ou le vendredi de chaque semaine, à huit heures du matin.

Les engagements de 4 et 5 ans sont reçus toute l'année, sans avoir besoin de l'autorisation du chef de corps.

Les jeunes gens qui désirent entrer dans la cavalerie doivent justifier par un certificat d'un commandant de brigade de gendarmerie qu'ils savent monter à cheval et qu'ils ont des principes d'équitation.

**NOMINATION**

Nous apprenons avec un vif plaisir la nomination de M. Lacroix, ancien commis auxiliaire à l'inspection académique du Lot, actuellement commis auxiliaire à l'inspection académique de Périgueux, à l'emploi d'économiste à l'Ecole normale d'instituteurs de Montbrison.

Nos plus sincères félicitations à M. Lacroix qui a laissé à Cahors les meilleurs souvenirs.

**NOMINATIONS MILITAIRES**

Par décret, MM. Soula et Villemin, sous-lieutenants au 7<sup>e</sup> de ligne, ont été promus lieutenants et affectés au même régiment.

Nos félicitations aux nouveaux promus.

**REMISE DE DRAPEAUX**

Le 131<sup>e</sup> territorial à Cahors recevra son drapeau dans la période d'instruction du mois d'octobre prochain.

**Le port du Drapeau en campagne**

M. le général Saussier compte prendre, devant le conseil supérieur de la guerre, l'initiative d'une modification concernant le port du drapeau en campagne et aux manœuvres.

Le gouverneur demandera que le drapeau soit déployé en route, pendant la traversée de toute agglomération de 500 habitants.

Dès que les troupes entreront en ligne et que le feu sera commencé, les drapeaux de l'infanterie devront être retirés de leur gaine de cuir noir. Pendant les dernières manœuvres, le général Saussier a été frappé de voir des régiments donner l'assaut d'une position, sans que les colonels aient fait déployer leur drapeau avant la charge.

Pour l'étendard de la cavalerie, il est probable que le général Saussier proposera qu'il ne soit emporté, ni aux manœuvres, ni en campagne. Au cours des opérations entre l'Aube et la Marne, on a vu la moitié des régiments immobilisés parce que les colonels ne voulaient pas s'exposer à voir leur drapeau enlevé.

La mobilité de la cavalerie et son aptitude au service d'exploration auront tout à gagner à la prescription réglementaire appliquée aux régiments d'artillerie.

Il n'y a que l'infanterie qui puisse rechercher utilement l'effet moral produit sur une troupe par le déploiement du drapeau au moment décisif de l'action.

**Armes de guerre**

La détention d'armes de guerre par des particuliers non fabricants préoccupe les pouvoirs publics.

Les départements de la Guerre, de l'Intérieur et de la Justice doivent se mettre prochainement d'accord pour arriver à la sanction de l'arrêt de la Cour suprême du 4 juillet dernier, qui a jugé délictueuse la vente de fusils Chassepot quoique non réglementaires, à des particuliers par des détenteurs sans exercice de fabrication.

La liberté du commerce des armes, telle qu'elle résulte de la loi du 14 août 1885, étant limitée par l'impossibilité légale de détention, des poursuites rigoureuses seront sans aucun doute prescrites par circulaires aux préfets et aux procureurs généraux contre tous les vendeurs et détenteurs non fabricants d'armes de guerre.

**FRAIRIES ET BALS**

On nous annonce que la frairie de la rue Rousseau doit avoir lieu le dimanche 4 octobre.

**EN PERSPECTIVE**

Deux bals : Celui des Bouchers et celui des Ouvriers.

Le bal des Bouchers aurait lieu très prochainement.

**PROCÈS-VERBAL D'OCTROI**

Les employés de l'octroi ont dressé procès-verbal contre le sieur Amadiou, Cyprien, pour une certaine quantité d'avoine qu'il tentait d'entraîner en fraude.

**CONTRAVENTION**

Contravention a été relevée contre le nommé A. J., boulanger, rue St-James à Cahors, pour avoir colporté du pain en ville sans être muni d'un instrument de pesage comme il est prescrit par le règlement sur la boulangerie.

**ARRESTATION**

La police a procédé à l'arrestation du nommé M. J., âgé de 56 ans, né et domicilié au Payrat, commune de Cahors, pour avoir volé une paire de poulets à la gare de Cahors, au moment où une femme les avait déposés sur une banquette pour prendre sa carte.

**CHEVAUX EMBALLÉS**

Dimanche dernier, vers 4 heures, c'est-à-dire au moment où les boulevards de Cahors sont garnis de monde, les chevaux de M. Lasaygues ont pris peur et se sont emballés.

Cela a eu lieu au moment où le cocher était descendu de son siège et aidait au chargement de quelques bagages, nous a-t-on dit.

Les chevaux se sentant libres sont partis à fond de train, et ne se sont arrêtés qu'à la montée du pont Philippe, en face la Trésorerie générale.

Il n'y a pas eu heureusement d'accident.

**Remaniement du réseau télégraphique**

Par arrêté de M. le préfet du Lot, en date du 19 septembre courant, M. le Directeur des postes et télégraphes et les agents placés sous ses ordres sont autorisés :

- 1<sup>o</sup> A procéder, dans la traversée du département du Lot, en vue du remaniement du réseau télégraphique départemental, motivé par l'ouverture de la nouvelle voie ferrée de Cahors à Brive, aux travaux d'établissement des lignes télégraphiques.
- 2<sup>o</sup> A pénétrer pour l'exécution des travaux dans les propriétés non closes, et faire le long des fossés et talus des routes et chemins, les dépôts du matériel nécessaire pour l'établissement ou l'entretien des lignes dont il s'agit. Toutefois, ces dépôts ne dépasseront pas un mètre de largeur à partir de l'arête extérieure de l'accotement.

**Souillac**

Voici le règlement relatif au congrès viticole de Souillac :

Article premier. — Un congrès viticole s'ouvrira à Souillac (Lot), le samedi 26 septembre, à midi.

Art. 2. — Ce congrès consistera en visite des vignobles du canton de Souillac, en une exposition viticole, en démonstrations et expériences, en conférences.

Tout cultivateur, même étranger au canton, peut prendre part à l'exposition et participer aux récompenses.

La visite des vignes est seule bornée au canton et a droit à trois des récompenses annoncées.

Art. 3. — Seront admis à être exposés et à participer aux récompenses : 1<sup>o</sup> Tous les spécimens de vignes en pied (cepo portion de cep) en production ; 2<sup>o</sup> Raisins de cuve ; 3<sup>o</sup> Raisins de table ; 4<sup>o</sup> Vins divers ; 5<sup>o</sup> Instruments et appareils pour le greffage et spécimens de greffes et plants ; 6<sup>o</sup> Instruments et produits propres à combattre les maladies de la vigne ; 7<sup>o</sup> Instruments et procédés de culture vigneronne ; 8<sup>o</sup> Appareils se rattachant à la viticulture ; 9<sup>o</sup> Objets divers : engrais, insecticides, réactifs, glucomètres, thermomètres, dessins, ouvrages, etc ; 10<sup>o</sup> Produits agricoles quelconques.

Art. 4. — L'exposition aura lieu dans les salles et cours des écoles communales de Souillac. Le comité d'organisation fournira gratuitement des tables pour l'installation des produits ; l'exposant devra se procurer les autres objets nécessaires, tels que mousse, liens, échelas, etc.

Art. 5. — La réception des objets commencera le 24 septembre ; l'installation devra être terminée le dimanche matin 27 septembre, à sept heures du matin au plus tard, le jury devant commencer ses opérations à huit heures précises. Les emplacements sont gratuits.

Art. 6. — Les personnes désireuses de prendre part à l'exposition, devront en faire la demande au président ou au secrétaire du comité d'organisation.

Art. 7. — Le comité d'organisation prendra des mesures de précaution pour garantir de toute avarie les produits exposés, mais il n'accepte aucune responsabilité relative aux dégradations ou pertes d'objets exposés, quelle qu'en soit la cause.

Art. 8. — Le comité d'organisation se réserve de disposer à son gré des objets qui ne seraient pas enlevés le mercredi 30 à midi, dans le cas où ils ne pourraient pas se conserver aisément. Les autres objets seront emmagasinés aux frais et risques de l'exposant et vendus pour son compte, un mois après, par les soins du comité.

Art. 9. — L'entrée de l'exposition sera gratuite chaque jour à partir de midi. Dans la matinée, il sera perçu un droit d'entrée de 0 fr. 25.

Art. 10. — Les récompenses consisteront en médailles de vermeil, d'argent, de bronze, certificats, diplômes et récompenses pécuniaires.

Art. 11. — Visite des vignobles. — Un jury fera la visite des vignobles reconstitués ou en voie de reconstitution, et des pépinières, chez les habitants du canton qui en auront fait la demande au président du comité avant le 22 septembre.

Cette visite n'entraîne aucun frais pour les concurrents, mais chacun d'eux sera tenu de prendre part à l'exposition en y faisant figurer des spécimens de ses cépages ou de ses produits.

Les concurrents seront divisés en deux catégories :

- 1<sup>o</sup> Les propriétaires négociants et pépiniéristes ;
  - 2<sup>o</sup> Les propriétaires cultivateurs.
- Des récompenses spéciales seront affectées à chaque catégorie.

Art. 12. — Il sera également décerné une ou plusieurs récompenses aux ouvriers vigneronniers s'en seront rendus dignes par leur conduite et la durée de leur services.

Art. 13. — Des démonstrations et des expériences auront lieu le lundi matin 28.

Art. 14. — Conférences. — Les personnes désireuses de faire une conférence ou des communications viticoles devront envoyer l'énoncé de celles-ci, accompagné de leurs noms, au secrétaire du comité, avant le 25 septembre.

**Montcuq**

On nous signale de Montcuq une irrégularité constatée, surtout depuis quelques temps, dans le service de distribution soit des lettres soit des journaux.

Nous prions M. le receveur de vouloir bien veiller à ce que les agents qui sont sous ses ordres s'acquittent mieux de leur mission.

**Cieurac**

Dimanche, ont eu lieu, à Cieurac (canton de Lalbenque), des élections municipales complémentaires, pour le remplacement de deux membres décédés de ce conseil.

Sur 164 votants, M. Jean-François Dalet, a obtenu 105 voix et M. Deltheil, 96, MM. Dalet et Deltheil, ont été élus.

**Belmont**

Dans la nuit de mardi, vers minuit et demi, un violent incendie s'est déclaré aux deux maisons contiguës de Maurice Léopold, forgeron épiciier à Belmont, et Séval Jean-Pierre, maçon.

Tout a été la proie des flammes et les pertes qu'on peut évaluer de 4 à 5,000 fr. environ sont couvertes par des assurances.

**Catus**

Un violent incendie s'est déclaré dimanche dernier, vers onze heures du matin, au mas de Guirou, commune de Thédiac ; granges et dépendances des sieurs Pradines, Cournat et Delsol Louis, avec presque tout leur contenu ont été consumés.

**Figeac**

Depuis quelque temps la famille Léon Baben, de Toulouse, avait installé sur la place de la Raison à Figeac, une loterie de porcelaines et cristaux.

Voulant rentrer à Toulouse, M. Baben, em-

balla lundi matin ses marchandises et conduisit sa voiture à la gare. Là, cette voiture après avoir été pesée fut chargée sur une plateforme. Un employé pria alors, parait-il, M. Baben et son fils de pousser cette plateforme sur une plaque tournante de façon à la diriger sur une voie de garage.

Au moment où la plateforme était sur la plaque tournante, le train supplémentaire 5140 qui entra en gare la prit en écharpe et renversa la voiture dont tout le contenu fut brisé.

Les dégâts sont évalués à 10,000 fr. environ. On n'a heureusement à déplorer aucun accident de personnes.

**Gourdon**

La dernière foire a été fort belle. Les divers marchés étaient bien fournis ; les transactions ont été nombreuses.

Les bœufs gras se vendaient à raison de 40 fr. les 50 kilogs ; les moutons gras étaient à des prix très élevés.

Mercuriale : Le blé se vendait 18 fr. l'hectolitre ; l'avoine, 7 fr. 50 l'hectolitre. Les pommes de terre de 4 fr. à 4 fr. 50 le sac.

La volaille valait 0 fr. 75 à 0 fr. 80 le kilog. Le marché au gibier était bien approvisionné. Le lièvre se vendait de 4 fr. à 4 fr. 50 pièce. Le perdreau 2 fr. à 2 fr. 50. La caille 0 fr. 75. Le râle 0 fr. 80 à 1 fr. La tourterelle, 0 fr. 60.

Pendant le cours de la foire il nous a été donné d'assister à un spectacle vraiment rare, à Gourdon, mais très émouvant. Les femmes B. et M. ne pouvant être d'accord au sujet d'une paire de pigeons que l'une d'elle voulait s'approprier, se sont prises au chignon. Et malgré l'intervention de la police, on ne pouvait parvenir à séparer les deux combattantes qui voulaient, disaient-elles, s'arracher les yeux. De fait, l'une avait bon vouloir, car échappant aux mains des agents elle s'élança de nouveau sur son adversaire et d'un coup de griffe lui enleva l'oreille. On a immédiatement saisi cette forcenée, et conduite au poste elle a prétendu avoir été provoquée.

**Institution D. Lafontaine**

Directeur : D. LAFONTAINE, Officier d'Académie  
Rue Capdeville, 8, Bordeaux

Etudes classiques complètes. — Etudes commerciales. — Comptabilité. — Arithmétique commerciale. — Dessin. — Ecole supérieure de commerce. — Ecole des hautes études. — Ecole d'agriculture. — Arts et métiers. — Ecoles vétérinaires.

Internes, demi-pensionnaires, externes de tous âges.  
PROSPECTUS

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

**Sirop Laroze**

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

**Bourse de Paris**

Cours du 23 septembre 1891

RENTES	
3 0/0 perpétuel.....compt.	95 82
3 0/0 amortissable.....compt.	97 47
3 0/0 Emprunt 1891.....	94 80
4 1/2 0/0 1883.....compt.	105 80

**BULETIN FINANCIER**

du 23 septembre 1891

C'est encore la fermeté qui domine aujourd'hui et naturellement nos rentes montent encore. C'est du reste sur nos fonds d'Etat que se concentre toute l'activité du marché. On craint de nouveau une augmentation du taux de l'Escompte à Londres pour demain. Les places étrangères sont du reste assez calmes, le marché anglais est un peu hésitant.

Le 3 0/0 est à 96.10 Le nouveau côté 94.95. Les actions de nos grandes sociétés de crédit sont fermes mais varient peu il n'y a plus que les rentes françaises. Le foncier est à 1287.50 La Banque de Paris est à 785.50 Le Crédit Lyonnais reste ferme à 827.50.

Les fonds étrangers ont une allure assez satisfaisante L'Italien fait 90,50 indiquant ainsi une bonne tendance. Le Portugais accentue un peu ses meilleures dispositions de la veille. Reprise de la rente extérieure ; les fonds ottomans sont un peu lourds.

En Banque, l'Alpine reprend à 105. Les valeurs de cuivre sont sans changement. L'action Fortis à de bons achats à 75.

En résumé on ne peut regretter que le peu d'activité du marché. Les prochaines émissions et la fin des vacances viendront, il faut l'espérer, redonner aux affaires l'entrain qui leur fait défaut déjà depuis longtemps

**ORIFLAMME** PRODUITS SUPERIEURS D'ECLAIRAGE **AURORE**  
En Bidons de cinq Litres  
PETROLE BLANC ININFLAMMABLE SANS ODEUR  
Chez tous Détaillants HUILE COLZA EXTRA n<sup>o</sup> LAMPES et VEILLEUSES.

